



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

Les efforts conciliateurs du cabinet français ont amené un premier résultat : les puissances belligérantes consentent à la conclusion d'un armistice et à l'ouverture de négociations pour la paix.

On connaît parfaitement aujourd'hui les conditions dans lesquelles le gouvernement de Sa Majesté a offert ses bons offices. L'Autriche était résolue à abandonner la Vénétie, et ainsi disparaissait le sujet de contestation pour lequel l'Italie avait pris les armes. D'un autre côté, la Prusse avait obtenu des avantages aussi importants que rapides, et, au Midi comme au Nord, le moment était venu d'appeler au sentiment pacifiques des cours de Vienne, de Berlin et de Florence. Le gouvernement français comptait sur l'autorité de ses conseils et sur l'esprit de modération des trois cabinets pour atteindre le but qu'il avait en vue; son attente n'a point été trompée. La France conservera le même rôle d'intermédiaire amical dans les délibérations qui vont s'ouvrir, et elle continuera d'employer son influence pour faciliter l'œuvre de pacification à laquelle elle a convié les belligérants.

L'Autriche n'a point accepté sans de douloureuses hésitations les bases de paix impliquant sa sortie de la Confédération germanique; les souvenirs qui rattachent cette puissance à l'Allemagne sont en effet les plus anciens de son histoire. Cependant, si l'on en juge par le langage de la presse, l'impression de regret que ce sacrifice a causée n'a pas été

la même dans toutes les provinces de la monarchie indistinctement. Les esprits y sont divisés depuis plusieurs années sur la part qu'il convient de faire aux éléments germaniques qui ont eu jusqu'ici la prépondérance dans l'organisme constitutionnel, mais qui ne sont pas prédominants si l'on considère l'étendue du territoire et le chiffre de la population. Le gouvernement autrichien a reconnu lui-même que pour affermir son autorité à l'intérieur et établir une véritable cohésion entre tant de peuples différents par la nationalité, il était nécessaire d'adopter l'idée d'un juste équilibre, et le travail de conciliation entrepris par le ministère actuel en Hongrie n'a pas d'autre objet. Se plaçant à ce point de vue, plusieurs organes de l'opinion pensent que l'Autriche doit puiser en elle-même les conditions de sa force et de sa prospérité, et que, moins engagée dans les affaires d'Allemagne, débarassée en outre du fardeau coûteux de la Vénétie, elle sera plus libre pour développer les immenses ressources que renferment la plupart des provinces orientales de l'empire.

On sait d'ailleurs que tout en impliquant la rupture des liens actuels de l'Allemagne, le projet de réforme présenté naguère à la Diète par l'envoyé de Prusse, laisse l'avenir ouvert à l'établissement de rapports nouveaux. Il résulte, en outre, d'un entretien que M. de Bismarck a eu à Brunn avec un ancien membre du Reichsrath autrichien, et dont on s'occupe beaucoup à Vienne en ce moment, que la cour de Prusse ne s'opposerait pas, en principe, à ce que l'Autriche se reliât, par des traités réciproques, aux gouvernements de l'Allemagne méridionale.

On veut bien démentir officiellement de Berlin l'intention qu'on avait prêtée aux Prussiens de bombarder la ville, jadis libre, de Francfort, et de la livrer au pillage, dans le cas où elle persisterait dans son refus d'acquiescer l'exorbitante contribution de 25 millions de florins, dont elle a été frappée par le général de Manteuffel, depuis remplacé par le général Røder. Mais la Prusse n'entend cependant pas perdre le bénéfice de cette brillante opération, et elle a avisé à d'autres moyens d'exécution bien connus dans l'histoire des négociations fiscales, et qu'il s'agit d'appliquer en grand, comme il convient à des victorieux. Les troupes prussiennes vont, à titre de garnisaires, être logées chez les habitants en nombre proportionnel à la fortune présumée de chacun d'eux; les sénateurs et autres personnes notables devront en recevoir au minimum cinquante; des arrêtés antérieurs ont, comme on sait, pris soin de fixer le menu des repas et des cigares à servir à ces hôtes forcés. Les commissaires civils de la Prusse sont gens d'ordre et de précautions; ils se sont fait donner la liste de tous les membres du Sénat et des corps municipaux, ainsi qu'un état de leur fortune mobilière et immobilière, et ils savent, par conséquent, comment régler la répartition de leurs soldats. Et aucun moyen pour les malheureux Francfortois de se soustraire à ces exigences sauvages; on ne sort pas de Francfort comme on veut. On ne peut pas même, d'après la note de M. de Bernus à M. Drouyn de Lhuys, au prince Gortschakoff et à lord Stanley, en sortir pour aller invoquer en personne la générosité du roi de Prusse. M. de

Rothschild et deux autres habitants de la ville, chargés de cette mission par leurs concitoyens, n'ont pu obtenir une passe du commandant du corps d'occupation. Cette note confirme la mort volontaire du bourgmestre Fellner, qui n'a pu supporter l'indignité du traitement infligé à la ville dont il était un des citoyens les plus recommandables. Combien de temps durera cette situation intolérable, et qui fait honte à la civilisation tant vantée du peuple prussien? Tant qu'il plaira à M. de Bismarck.

Voici le texte de la note qui a été adressée par le sénateur baron Bernus, de Francfort, à LL. E. Exc. M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères de France, le prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères de Russie, et lord Stanley, chef du foreign-office anglais :

« On persiste à faire payer à la ville de Francfort 35 millions de florins, outre les 6 millions déjà versés, et en sus des 2 millions de denrées et des chevaux déjà fournis aux troupes prussiennes, et de toutes sortes de réquisitions.

Le Sénat et les autres corps municipaux de Francfort s'étant réunis pour adresser une pétition à Sa Majesté le roi de Prusse, et ayant choisi M. de Rothschild et deux autres citoyens de considération pour la remettre en personne à Sa Majesté, le commissaire civil prussien a refusé la permission nécessaire.

Le bourgmestre Fellner, que le général de Ealkstein avait choisi pour un des commissaires de la ville, s'est pendu de désespoir, à

FEUILLETON.

14

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Malgré l'assurance qu'affectait Du Taillis, sa voix avait tremblé : de ce dernier mot du notaire dépendait la destinée du gentilhomme.

— Eh bien ! ce dernier mot ? risqua-t-il.

— Ce dernier mot, répondit brusquement Blérierie, est que vous trouvez cent trente mille francs des Gouttes comme je chante.

Cette réponse brutale, et le mouvement que fit le notaire pour s'en aller, donnèrent une telle anxiété au gentilhomme, que pendant quelques instants le découragement mit sur son visage un masque d'idiotisme. Mais le salut de Blérierie à la baronne, ramenant Du Taillis à la position du moment :

— Attendez donc un peu, que diable ! dit-il au notaire; la vente des Gouttes est une grave affaire

pour moi; ne trouvez donc pas mauvais qu'elle soit discutée.

— Discutons ! répondit Blérierie avec un sourire désespérant.

Le baron avait cru d'abord à un prix exorbitant pour son bien; plus tard, quand le notaire eut déclaré ne pas ajouter foi à l'offre énoncée par Du Taillis, Du Taillis crut encore à un prix raisonnable; mais le sourire et l'air indifférent de Blérierie établissant clairement, dans la pensée du gentilhomme, qu'on voulait profiter de sa position pour diminuer le prix de son héritage, il jugea le moment favorable pour faire intervenir la *bande noire*.

— Ecoutez, monsieur, reprit-il, je crois que vous ne connaissez pas les Gouttes, car vous n'attribuez réellement pas à cette propriété la valeur qui lui est due : je vous ai dit cent trente mille francs, je vous ai dit, de plus, que j'avais preneurs à ce prix, l'offre positive va m'être faite devant vous... je vais appeler ces messieurs.

— Quels messieurs ? fit le notaire, qui laissa paraître de l'étonnement.

— Les acheteurs de biens.

Blérierie regarda le baron comme il l'avait regardé à Treffieux; c'est-à-dire qu'il ne chercha plus à dé-

guiser le peu de cas qu'il faisait du gentilhomme.

— Vous pouviez faire d'un semblant d'honnêteté une spéculation, répondit-il durement. Si au lieu de faire intervenir des compères, vous m'eussiez dit : « Je suis obéré, vous êtes riche, mais, quoique pauvre, je ne veux pas exagérer la valeur de mon bien; faites le prix vous-même; seulement, sans léser les intérêts qui vous sont confiés, donnez le plus possible... » alors, monsieur Du Taillis, j'eusse peut-être lésé les intérêts de ma jeune cliente.

Jeanne, qui examinait le notaire, baissa vivement les yeux; elle venait de comprendre que les regards de Du Taillis allaient peser sur elle.

— M. Du Taillis avait peut-être l'intention de vous dire tout cela, monsieur, répliqua le régisseur.

— Je crois que Michel a raison... répartit le gentilhomme.

— Approchez-vous du feu, ma chère enfant, dit à Jeanne Mme Du Taillis; vous devez avoir froid aux pieds.

Louise ne dit rien, ses lèvres tremblaient, son visage était pâle; seulement, comme elle craignit de laisser voir ce qui se passait en elle, elle étancha furtivement avec sa main deux larmes de dépit, de honte ou de colère.

Blérierie un instant domina cette scène. A ses lèvres plissées on eût pu croire qu'il dissimulait un sourire, cependant il ne souriait pas.

Le notaire de Treffieux, observateur par nature, était alors profondément affecté; l'humanité lui apparaissait effrayante, et, nous devons le dire, l'obséquiosité sordide de Mme Du Taillis n'était pas ce qui l'impressionnait le plus; à côté du dégoût que lui inspirait cette servilité se dressait un effroi, une appréhension indéfinissable, évidemment amenée par le regard haineux du gentilhomme.

Cependant il s'assit, et, plaçant sur ses genoux son grand portefeuille noir, il reprit :

— Les compères sont écartés, c'est entendu; vous voulez vendre votre bien, ceci est incontestable, puisque vos mesures étaient prises pour nous le faire payer plus qu'il ne vaut : Jeanne peut disposer de cent vingt mille francs; si c'est affaire faite, nos écus sont tout prêts, pour être remis à qui de droit, bien entendu.

— Et ce serait pour entrer en jouissance tout de suite ? fit avec hésitation le gentilhomme.

Pas aujourd'hui : dit le notaire, mais dans un temps déterminé.

— L'hiver s'annonce rude, répliqua tristement la

cause de la manière dont on avait agi vis-à-vis de la ville et de lui.

» On s'est fait donner une liste de tous les membres du Sénat et des corps municipaux, ainsi qu'un état de leur fortune mobilière et immobilière, probablement dans le but de les rendre responsables du paiement des 25 millions de florins.

» Tous les banquiers, en suite de ces mesures, se sont réunis, en déclarant qu'en cas de violence de ce genre, ils suspendraient tous leurs paiements en Allemagne et à l'étranger.

» Les Prussiens qui habitent Francfort ont envoyé une députation au commissaire prussien, pour plaider la cause de la ville et exprimer leur indignation.

» Je ne fais que remplir un devoir sacré, en communiquant ces nouvelles à Votre Excellence, et en la priant, au nom de l'humanité, de vouloir plaider auprès de Sa Majesté la cause de la malheureuse ville de Francfort. »

On mande de Francfort :

Le commandant Røder et le commissaire civil M. de Diest, ont publié, en date du 24, une notification dans laquelle ils déclarent que le Sénat, la représentation de la bourgeoisie et le Corps-Législatif sont dissous. Les ex-sénateurs continueront à diriger les affaires, à titre d'autorité communale, sous la direction de l'administration prussienne.

» Ils devront obéir à celle-ci, et ne rien faire ou permettre contre les intérêts prussiens. Toutes les autorités municipales et de police sont soumises aux mêmes obligations. Le commandant Røder prend l'administration de la ville de Francfort. M. de Diest étant appelé à l'administration d'un autre pays. »

L'opinion publique, qu'avaient un moment remontés la grandeur du péril et les résolutions vigoureuses que l'on croyait le gouvernement disposé à prendre, paraît avoir subi en Autriche un nouvel affaîssement, à la suite de l'acceptation des préliminaires de paix. Des récriminations violentes se produisent à Vienne contre les vices et l'incurie du système intérieur, contre l'incapacité des autorités militaires, contre la politique et l'impopularité du ministère. Quelques journaux continuent cependant à tenir un langage énergique, en dépit des saisies administratives. Le *Camarade*, organe de l'armée, s'écrie : « La paix conclue aujourd'hui serait la décadence, la ruine de l'Autriche, l'anéantissement de sa position de grande puissance, de sa brave armée et de sa flotte. Ce n'est pas pour ces derniers que nous demandons la continuation de la lutte. Non, l'honneur militaire est sauf; mais c'est pour l'Autriche, pour ses peuples braves et dévoués, pour la patrie entière. Pas de paix, sauf celle que l'Autriche aurait le droit d'imposer, après

avoir battu l'ennemi. » Il ne semble pas, d'après l'ensemble de la situation, que cet appel *in extremis* ait chance d'être entendu.

C'est seulement le 25, à quatre heures du matin, qu'a commencé la suspension d'armes de huit jours convenue entre l'Autriche et l'Italie. Les têtes de colonnes se sont arrêtées dans les positions qu'elles occupaient; chacune des deux parties pourra, en arrière de cette ligne de démarcation, exécuter tous les mouvements et toutes les concentrations de troupes qu'elle jugera à propos. Au moment où ont cessé les hostilités, la division italienne du général Medici était arrivée à Pergine à 8 kilomètres de Trente.

On dément du quartier-général de Garibaldi le succès que les Autrichiens prétendaient avoir remporté, le 21, à Bececca et Pieve di Ledro.

On écrit de Florence, 26 juillet :

Une commission d'officiers de marine a fait avec beaucoup d'activité l'inspection de notre flotte. Elle a constaté que la flotte pouvait reprendre promptement la mer.

On assure que, dans les deux combats de Borgo et de Levico, la division Medici a eu 20 morts et 50 blessés. Les Autrichiens ont eu 30 morts et 300 prisonniers.

On lit dans l'*Opinione* :

« Une lettre du camp annonce que le général Cialdini était près de Isonzo. Les Autrichiens avaient abandonné Udine et la forteresse d'Osoppo. Ils se préparaient à défendre Palma-Nuova. 25,000 Autrichiens se trouvaient entre Gratz et Laybach. »

Avant-hier, dit un télégramme de Brescia, du 25 juillet, les volontaires se sont avancés vers Lombardo. Ils ont occupé sans résistance Cimego et le pont de Chiese.

Le même jour, un engagement, dont le résultat est encore incertain, a eu lieu près de Bormio entre un corps de gardes nationales sous les ordres de Guicciardi et des troupes autrichiennes.

On écrit de Vienne, 25 juillet :

Le commandement du Tyrol mande, en date d'hier :

« L'ennemi a attaqué aujourd'hui notre droite avec des forces supérieures. Un combat acharné a eu lieu hier près de Valsorda. L'ennemi, mis en fuite, a dû abandonner le terrain et se retirer vers Vigolo, après avoir perdu un drapeau, 50 prisonniers, 80 morts et beaucoup de blessés. A la suite de ce combat, l'aile droite s'est vue forcée de se retirer sur Pergine. Pour éviter une inutile effusion de sang, le lieutenant-général Medici a fait notifier la suspension d'armes. »

L'émeute a encore continué mercredi à Lon-

dres. Les membres du comité réformiste multiplient leurs efforts pour y mettre un terme. Ils ont fait afficher dans les divers quartiers de nombreux placards, dans lesquels ils annoncent qu'ils sont entrés en pourparlers avec le gouvernement pour faire vider promptement la question légale de savoir si l'on a le droit de s'assembler dans les parcs, et prient instamment le peuple de s'abstenir de toute démonstration jusqu'à lundi prochain.

Les lettres de Constantinople, du 18 juillet, disent que les ambassadeurs ont réclamé contre le non-paiement du semestre de juillet de la dette étrangère. Ils demandent que le paiement de ce semestre, ajourné au 15 octobre, soit garanti par des gages solides.

Le ministère ottoman prétend, dit-on, que personne n'a le droit d'exiger de pareilles garanties. On ajoute que des dissentiments ont lieu entre les ministres, et on s'attend à une nouvelle modification ministérielle.

TROUBLES A HYDE-PARK.

On lit dans le *Temps* :

Un de nos correspondants de Londres nous transmet l'analyse suivante de la discussion à laquelle ces troubles ont donné lieu à la Chambre des communes :

M. Ayrton a demandé des explications au gouvernement. Il se plaint que l'aristocratie fait du parc ce qu'elle veut, et ne cherche qu'à satisfaire ses caprices, tandis que le peuple ne peut obtenir d'en user quand et comme il le juge à propos.

M. Walpole s'excuse surtout d'avoir mérité le reproche adressé au gouvernement d'avoir à l'avance, et sans raison, préjugé que le meeting serait une occasion de désordre. Il fait une allusion indirecte à la lettre de M. Bright, qui ferait peser sur celui-ci une grave responsabilité.

M. Hiphant déclare que le gouvernement a pris le meilleur moyen pour faire naître des troubles.

M. Layard parle dans le même sens. Le peuple était, disait-on, apathique pour la réforme; il a voulu prouver le contraire.

Le major Jervis a fait un discours plein de violence. Pour lui, le meeting n'avait d'autre but que de créer l'intimidation et de faciliter le vol.

Sir George Grey déclare qu'un meeting dans Trafalgar-Square est légal aussi longtemps qu'il est paisible. Lui aussi cependant ne croit pas qu'on puisse le tolérer dans Hyde-Park, il avait donné des ordres pour qu'on l'empêchât quand il était au ministère; mais il ne juge pas les dernières mesures qui ont été prises.

M. Mills ne discute pas la question si le peuple n'a ou n'a pas le droit de se réunir dans Hyde-Park. *S'il ne l'a pas, il doit l'avoir.* Ce

n'est pas plus un obstacle à la récréation publique qu'une revue. Le gouvernement a fait là une mauvaise affaire qu'il faudra bien des années pour effacer.

M. Disraeli, avec cette insolente ironie dont il a le secret, a protesté de son bon vouloir pour les classes ouvrières. Mais il faut que les meetings aient lieu dans des moments et dans des endroits convenables.

Dans le cours de la discussion, M. Cochrane a pris à partie M. Bright, quoiqu'il fût absent et il a semblé l'accuser de lâcheté, parce qu'il poussait les autres à faire le mal, il est pendant resté à l'abri.

Ces interpellations et les réponses qu'elles ont amenées ont servi à prouver deux choses d'abord la maladresse du gouvernement dans les circonstances actuelles, ensuite son intention bien arrêtée de ne laisser l'exercice de la liberté qu'autant qu'il le permettra.

M. Wallhe a parfaitement dépeint l'état des choses lorsque, exprimant sa surprise du langage de M. Disraeli, il a dit : Le ministre admet l'importance des meetings politiques, mais la seule appréhension que la paix publique soit troublée, suffit pour qu'il les prohibe.

L'avenir se trouve indiqué par M. Hadfield. Je suis étonné que le peuple se soit contenté de la mesure de réforme très-modérée qui avait été proposée par le dernier ministère. Mais maintenant ce peuple est soulevé, et je serais bien surpris s'il se contentait d'une si simple mesure.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

Nouvelles Diverses.

La Banque de France a abaissé de 4 à 3 1/2 le taux de l'escompte, et de 4 1/2 à 4 0/0 celui des avances.

— Onze sœurs de charité, qui s'étaient distinguées par leur courageux dévouement dans la guerre de Danemark, ont reçu de l'empereur d'Autriche la croix de François-Joseph, et du roi de Prusse celle de l'Aigle-Rouge.

C'est une remarquable coïncidence avec le bruit qui a récemment couru qu'à la chancellerie de la Légion-d'Honneur on s'occupait de l'institution d'une décoration pour les femmes.

— Le maréchal Niel est aux eaux de Capvern, dans les Hautes-Pyrénées, d'où il se propose de faire de fréquentes visites au champ de tir de Lannemezan.

— Les exactions des généraux prussiens en Allemagne rappellent, en pleine civilisation, un des droits barbares de la guerre au moyen-âge, ce qu'on appelait le *rachat des cloches*. Encore ce droit n'était-il exercé que contre les villes qui avaient assez résisté pour nécessiter l'emploi de l'artillerie. Alors, les cloches et tous les ustensiles et objets en cuivre existant

baronne; c'est un mauvais moment pour une nouvelle installation.

Bléterie ne répondit pas, et la baronne porta sur Jeanne un regard qu'émandeur.

— La jeune propriétaire des Gouttes aura pitié de nous, reprit-elle d'un ton caressant et pleurant.

Du Taillis tressaillit comme si on lui eût mis sur les épaules la souquenille d'un mendiant; devant cette déchéance de sa femme il se redressa et ce fut presque avec dignité qu'il répondit :

— Il n'est pas question de pitié, il est question de convenance; je ne puis, du soir au lendemain, me trouver un logis; voyons, Michel, si je vous vends les Gouttes, combien me donnerez-vous de temps pour déménager ?

Le régisseur eut un moment d'hésitation; sa position était embarrassante, ou plutôt il était gêné dans la position qui lui était faite... L'acquisition pour sa fille de la propriété du gentilhomme était contraire à ses idées; il avait cédé par respect pour son maître, ou par d'autres considérations qu'il ne nous est pas permis d'apprécier, mais il ne se sentait pas moins dépossédé, dans son esprit, de son autorité sur Jeanne, qui, propriétaire, devait être consultée.

Cependant faire intervenir Jeanne, quand lui seul était interpellé, c'était renier tous ses droits. Le vieillard comptait qu'il ne pouvait abdiquer sans livrer Jeanne à des commentaires malveillants.

— Je crois qu'un mois devrait vous suffire, répondit-il avec embarras.

— Un mois, répartit Du Taillis, c'est nous jeter dehors en plein hiver...

— Il me semble, fit observer Louise, qui ne put se contenir davantage, que c'est à mon père de dicter les conditions; c'est lui qui vend.

— Parfaitement, répliqua Bléterie; seulement, comme nous achetons, nous accepterons ou nous n'accepterons pas.

— Il faut que je vende, dit le baron qui se souvenait de l'avis donné par le notaire à propos des acheteurs de biens; chaque jour de retard me plonge plus avant dans l'abîme; fixez donc entre vous le temps que vous pouvez accorder.

— Ce qui est jeune doit s'entendre plus facilement avec ce qui est jeune, dit Bléterie; que Mlle Du Taillis fixe donc cette époque avec Jeanne.

Le notaire, en agissant ainsi, croyait bien faire; il connaissait le cœur généreux de l'enfant de Michel, et pensait qu'en la faisant intervenir, elle ren-

drait un bienfait pour une insulte; vengeance plus digne d'elle; mais la proposition de Bléterie fit déborder sur Jeanne une colère qui déjà bouillonnait.

— Je n'ai rien à démêler avec Mlle Jeanne, répondit insolemment la fille du gentilhomme.

— Louise, tais-toi, dit la baronne.

— Te tairas-tu? répartit Du Taillis, dont la colère alors se tournait exclusivement sur sa fille.

— Je m'en irai, répliqua Louise.

Elle se leva, lança à la jeune montagnarde un regard foudroyant, et quitta l'appartement, en jetant, derrière elle, la porte avec violence.

— Je vous demande pardon, messieurs, reprit le gentilhomme, l'insubordination entre dans nos demeures avec la pauvreté; c'est ce qui fait dire au peuple que, si le foin manque à l'écurie, les chevaux se battent.

— Jeanne, dit le notaire qui, malgré son ton bourru et son visage sévère, était au fond d'une grande bonté, oubliez l'emportement de Mlle Du Taillis, et faites pour ses parents, pour elle, ce que votre cœur vous dira de faire... Une nouvelle existence commence pour vous aujourd'hui; débutez dans cette nouvelle vie par une action qui fasse dire à nos montagnards : — Tel père, telle fille.

— En faisant le bien, je sais faire plaisir à mon maître, répliqua Jeanne; donnez donc à M. Du Taillis tout le temps qu'il voudra.

— Trois mois, est-ce trop? demanda le baron.

— Prenez trois mois de plus, répondit la jeune fille; en mai la nature est joyeuse; où vous irez, les oiseaux chanteront. Vous aurez toujours un pré, un arbre, et si vous trouvez votre part trop petite, en regardant le ciel vous serez aussi riche que le maître de Treffieux.

— Merci! mademoiselle, répondit le gentilhomme; j'avais de la colère contre vous qui me déposiez, je n'en ai plus. Monsieur Bléterie, c'est affaire faite... Vous inscrirez dans l'acte les conventions qui viennent d'être arrêtées.

— Ignorant les projets du maître de Treffieux à l'égard de ma cliente, répondit le notaire, je désire que ces conditions restent facultatives.

Et comme le gentilhomme hésitait, la baronne, qui savait que les Gouttes étaient vendues dix mille francs en sus de leur valeur, intervint.

— Père, dit-elle avec un regard calmé pour l'enfant de Michel, mademoiselle Jeanne ne voudrait pas nous renvoyer en plein hiver. Ayons confiance en elle et n'écrivez rien.

dans la ville appartenait au grand-maitre de l'artillerie, qui, au lieu de s'en emparer, obligeait les habitants de les racheter moyennant un prix fixé par lui.

On trouve encore des traces de cet usage sous Louis XIV. Depuis, il tomba en désuétude; mais Napoléon le rétablit, en 1807, après la prise de Dantzick. Une somme très-considérable fut exigée des habitants pour le rachat des cloches, et distribuée entre les troupes d'artillerie, dans la proportion suivante: général de brigade, 4,000 fr.; colonel, 2,000; chef de bataillon, 1,200; capitaine, 600; lieutenant, 300; sergent-major, 100; sergent, 25; caporal, 18; canonier, 12. La moitié de chaque somme fut attribuée aux troupes auxiliaires de l'artillerie et du train.

Plus tard, par un décret du 22 septembre 1810, Napoléon régularisa l'exercice du droit de rachat des cloches, et le répartit en nombre de parts ainsi distribuées: général de division, 16 parts; général de brigade, 12; colonel, 8; major, 6; chef de bataillon, 4; capitaine, 2; lieutenant, 1; sergent-major, conducteur et garde, 8; sergent, 4; caporal, 2; canonier, 1. Le commandant de l'équipage de siège avait les parts de son grade, plus 20.

La somme totale du prix de rachat était divisée en deux moitiés, l'une pour les officiers, l'autre pour les sous-officiers et soldats. Dans cette seconde moitié, les troupes auxiliaires et le train avaient demi-part, les sapeurs et mineurs une part de canonier.

Le rachat des cloches ne paraît pas avoir été exercé depuis l'empire. Les généraux de M. de Bismark le remettent indirectement en vigueur, avec plus de brutalité et plus de rapacité qu'en aucun temps. Jamais, certainement, on n'a vu une ville, même prise d'assaut, taxée à plus de mille francs par habitant.

— La compagnie dramatique formée sous la direction de M. Got pour représenter en province la *Contagion*, de M. Emile Augier, après avoir joué dans beaucoup de villes et avoir modifié son personnel, s'est finalement dissoute à Dijon.

— LE CABLE TRANSATLANTIQUE. — La marche du *Great-Eastern* est suivie en Angleterre avec le plus vif intérêt. Jusqu'à présent, la pose du câble s'effectue dans les meilleures conditions. Une dépêche de Valentia, en date du 22 juillet, nous annonce que le *Great-Eastern* était par 50° 48 de latitude et 39° 14 de longitude, à une distance de 1,075 milles de Valentia. Il avait été immergé une longueur de câble de 1,207 milles. Les communications sont parfaites; le temps est très-beau.

Lorsque la côte d'Amérique sera atteinte, le *Great-Eastern* reviendra en suivant la ligne de l'ancien câble perdu, et l'on ne doute pas qu'à l'aide des plongeurs et des grappins, on ne parvienne à le retirer de l'Océan.

Jeanne sortit des Gouttes, propriétaire des Gouttes, la peine du talion prononcée par le comte devenait un fait accompli; seulement l'exécution brutale, ordonnée par le maître de Treffieux, se trouvait écartée, grâce à l'intervention généreuse de celle qu'avait insultée deux fois Mlle Du Taillis.

VII. — LE MOULIN-PIERRE ET LE MEUNIER DESÉCHAUD.

A deux lieues de Treffieux, en allant du côté où le soleil se lève, est une vallée profonde. Cette vallée, qui est peut-être la gorge la plus sauvage des montagnes du Bourbonnais, est longée par le Sichon.

Les bords de cette rivière tumultueuse sont des prés toujours verts. Les flancs des collines à pic qui encadrent ces prairies sont ravinés par les orages et hérissés de rochers. Les crêtes de ces collines sont livrées à la culture.

Des bœufs petits de taille, mais trapus et vigoureux, attelés à l'araire antique, déchirent ce sol rocailleux, le disputent aux ronces, et par des labours multipliés, entretiennent les guérets qui doivent rapporter du seigle et de l'avoine...

Çà et là dans les pentes, aux endroits où les rocs ont retenu la terre végétale, des bouquets de sa-

— Un Malgache, employé comme canotier à Sainte-Marie de Madagascar, vient d'être blessé d'une façon qui a vivement ému les naturalistes de cette colonie. Ce noir avait été chargé de repêcher une ancre perdue dans le port.

Il avait déjà plongé plusieurs fois, lorsque tout-à-coup il revint à la surface en appelant au secours. Hissé rapidement dans la pirogue par ses compagnons, on s'aperçut qu'il avait une jambe coupée jusqu'aux os, comme avec un instrument tranchant.

Qui avait ainsi blessé le malheureux plongeur? On suppose que c'est un animal d'une espèce inconnue, et qui n'en est point à ses débuts, car plusieurs jours avant l'accident survenu au Malgache, on avait trouvé sur divers points du rivage plusieurs poissons coupés nettement en deux.

Une chasse a été organisée pour débarrasser la colonie de cet hôte dangereux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les espérances que nous exprimions dans notre dernier numéro, à l'occasion de la disparition de deux jeunes gens, viennent de se réaliser. Les familles que cette étourderie d'écolier avait plongées dans une inquiétude bien facile à comprendre, viennent d'être complètement rassurées. Les deux collégiens ont été retrouvés à Fontainebleau. Après une excursion de quelques jours, ils seront donc réintégrés dans leurs foyers.

Ainsi que nous l'avions pressenti tout d'abord, cette aventure ne pouvait avoir de graves conséquences, et elle eût eu un terme beaucoup plus prompt si l'on avait mis un peu plus de diligence dans l'emploi du télégraphe, et peut-être même si l'on avait eu la pensée d'informer le directeur de l'importance de la dépêche.

Nous ne pouvons que protester contre l'intention malveillante que l'on nous a prêtée. Le dénouement nous donne raison; il justifie pleinement le récit *trop plaisant* que nous avons fait de ce coup de tête de collégien, récit qui a excité tant de colères, dont nous aurons peut-être plus tard à entretenir le public.

Par arrêté de M. le Directeur général des Postes, en date du 21 juillet courant, M. Moreau est nommé surnuméraire à Saumur, en remplacement de M. Baudoux, appelé avec avancement à Paris, dans le service des bureaux ambulants.

L'Union de l'Ouest a reçu le *Communiqué* suivant:

« Dans son numéro du 25 juillet, le journal l'Union de l'Ouest prétend que plusieurs électeurs se plaignent de n'avoir encore reçu ni la circulaire ni les bulletins de M. de Fal-

loux, alors qu'eux et leurs voisins ont été très-exactement munis de tous les documents émanés du candidat officiel.

» Le journal ajoute que ce retard peut s'expliquer par le surcroît de travail des agents de l'administration des postes.

» Il eut été juste de faire connaître, en outre, que les dernières circulaires de M. Berger ont été mises à la poste le 20 juillet; que le 23, c'est-à-dire trois jours après, l'imprimerie de M. de Falloux en déposait encore à la poste d'Angers.

» Il n'est pas étonnant que des circulaires de M. de Falloux, déposées à la poste le 23, ne fussent pas toutes arrivées au moment où les plaignants ont adressé à M. de Falloux des lettres qui l'ont déterminé à écrire lui-même au journal l'Union de l'Ouest, pour faire insérer la réclamation publiée dans le numéro du 25.

» Ces explications suffisent pour répondre aux insinuations du journal l'Union de l'Ouest. (Communiqué).

» Le commissaire-central de police de la ville d'Angers,

» Certifie avoir notifié le communiqué transcrit ci-dessus, et d'autre part, à M. le rédacteur du journal l'Union de l'Ouest, en parlant à M. Jules André, avec injonction de l'insérer dans la feuille de ce jour, et en caractères semblables à ceux du journal.

» Angers, le 26 juillet 1866.

» Le commissaire central,

» CABBERT. »

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Voici les nouveaux détails que nous avons recueillis sur les pertes occasionnées par l'incendie de la rue Joubert, à Angers.

Les victimes de l'incendie sont au nombre de vingt-quatre et les pertes générales, d'après les déclarations des intéressés, s'élèvent à 107,762 fr.

Quinze des victimes étaient totalement assurées à des compagnies diverses et ont éprouvé un dommage s'élevant à 81,050 fr.

Quatre autres avaient une assurance insuffisante et ont subi une perte de 25,000 »

Enfin cinq n'étaient pas assurées. Le dommage pour ces dernières s'élève à 1,752 »

Total, 107,762 fr.

Deux des dernières victimes, non assurées, sont réduites à la gêne et méritent qu'on s'intéresse à elles, notamment le nommé Gaultier, concierge de la maison Leduc où a éclaté l'incendie. Il a perdu tout son avoir qu'il estime à environ 1,000 fr. La femme Gaultier a été assez heureuse pour sauver son jeune enfant au moment où il allait être surpris par les flammes.

Personne n'a été blessé. Il n'y a eu que quelques contusions sans gravité.

pins, des chênes séculaires ou des hêtres géants.

Dans les ravins, dont nous avons parlé, des houx, et dans les prés des rangées d'aunes, pour séparer les héritages: bordures qui, vues des coteaux, paraissent naines comme les haies taillées d'un jardin.

Sur les versants les plus inaccessibles, des chèvres broutent le lichen qui couvre les rochers ou le serpolet sauvage qui végète chétivement dans leurs gercures; aux régions inférieures des moutons paissent... Dans les prairies des génisses pâturent, tandis que leurs mères, déjà rassasiées, écoutent indolemment les chants du labourneur.

De temps à autre un être humain paraît mêlé à ces troupeaux: une bergère tout-à-coup arrachée de l'anfractuosité d'une roche, d'une sèpe de houx ou d'une touffe d'aunes, examine son bétail, excite son chien, et, après s'être assurée que son bétail est rentré dans ses limites, se refait invisible.

Au plus profond de la vallée, là où le ruisseau est plus grondeur, on trouve une maison construite sur le bord du Sichon. Cette maison a nom Moulin-Pierre.

Elle appartient à Déséchaud.

S'il faut en croire les anciens du pays, renseignés eux-mêmes par leurs pères, qui le tenaient de leurs

aïeux, on a toujours vu à cette place un moulin, dans ce moulin un Déséchaud.

Celui qui le fonda s'appela Pierre, ainsi que le dit son moulin.

Le dernier descendant de cette famille, noble à force d'être vieille, en exerçant la même profession que son grand aïeul, porte le même prénom que lui.

A chaque génération la modeste usine a été bien entretenue, toujours transmise en bon état à l'aîné des garçons de la famille.

Le meunier n'a pas trente ans. Il est de moyenne taille, comme la plupart des habitants de ces montagnes; mais il est lesté, nerveux, adroit, et si lourd que soit un sac de grain ou de farine, il place le sac d'un seul coup sur son bidet.

Ses traits, sans être beaux, sont réguliers; son œil, brun, pétillant d'intelligence et de contentement de lui-même; son front est haut, ses cheveux sont bouclés; il a des dents charmantes: mais il est paysan, c'est-à-dire qu'il habitude à porter des fardeaux, ses reins ont toujours l'air contractés; ses bras font balancier lorsqu'il marche; et comme il fait quelque peu le commerce des chevaux, une fois hors de chez lui, Pierre a le parler forain, le genre maquignon et fait sonner des écus dans ses poches,

Terminons en disant que dans cette douloureuse circonstance chacun a fait vaillamment son devoir. Malheureusement une vieille habitude, qui tend à s'enraciner de plus en plus, porte quelques personnes à jeter les meubles par les fenêtres afin de les soustraire aux ravages de l'incendie. Cette façon d'agir a le grave inconvénient de détériorer les meubles et de nuire aux assurés. Aussi n'est-ce que dans des circonstances exceptionnelles que l'on doit avoir recours à un moyen trop souvent employé.

M. Lelièvre, adjoint au maire de Laval, a donné sa démission.

Un bureau télégraphique vient d'être ouvert à Longué.

Nous lisons dans le *Publicateur* de Napoléon-Vendée:

« Les travaux de nos deux lignes de fer, de Nantes à Napoléon et de Napoléon aux Sables, sont poussés activement. A Napoléon, l'immense gare commence à s'élever. Bientôt les locomotives, qui déjà circulent sur la ligne de Nantes pour la confection du ballast, arriveront ici.

» Si nous en croyons ce que l'on nous a affirmé, les deux voies seraient livrées à la circulation au mois de novembre de cette année. Le pourra-t-on? Des paris importants sont ouverts aux Sables, pour et contre. »

ADMINISTRATION DES POSTES.

Par décision du conseil d'administration des Postes, en date du 15 juillet, approuvée par le ministre des finances, le service du transport des dépêches de Saumur au Lude, passant par Vernantes et Noyant, a été adjugé à compter du 16 août. Le départ aura lieu tous les jours à 3 h. 30 m. du matin, et l'arrivée à 9 h. 20 m. du soir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Il circule beaucoup de bruits sur l'état des négociations relatives à l'armistice: nous ne sommes pas en mesure de les contrôler. Cependant il semble résulter assez clairement de l'ensemble des informations que, dès que les conditions posées par les divers belligérants se sont trouvées en présence, il a surgi plus d'une difficulté sérieuse. C'est surtout du côté de l'Italie que l'entente paraît la plus malaisée à établir. Les Italiens ont fait, tous ces jours passés, de grands efforts pour s'avancer dans le Tyrol et y constituer des faits accomplis. Quelle influence ces derniers progrès exerceront-ils sur les résolutions de l'Autriche qui,

toutes choses capables de séduire la fille d'un mé-tayer, mais peu faites, il paraît, pour éblouir la fille de Michel.

Du reste, ce que nous venons de dire de Pierre Déséchaud, nous eussions dû le mettre au passé, car le meunier n'est plus lui-même.

Son renvoi de Treffieux a jeté dans sa vie une perturbation extrême.

Appuyé par Michel dans ses prétentions, soutenu par la femme du régisseur, ne pouvant admettre un échec, le meunier avait un peu trop tôt parlé de son mariage.

Au point où il s'était posé, se mettre en route, sans aller à Treffieux, c'était avouer sa déconvenue, aussi Déséchaud ne quittait-il plus son moulin; son voyage chez Du Taillis avait été sa dernière sortie.

Pour lui, dans les premiers moments, la question n'était plus d'être, mais de paraître.

Afin de laisser croire que rien au château n'était changé, Pierre, dans son excursion aux Gouttes, avait usé d'un subterfuge digne d'un écolier ou d'un jeune pâtre.

(La suite au prochain numéro.)

dit-on, avait tout d'abord péremptoirement refusé de rien écouter au sujet de ce pays ?

En même temps il se manifeste des indices encore obscurs et mal définis, mais d'où pourtant on pourrait commencer à inférer que la Prusse n'est pas aussi sincèrement disposée que le disaient ses amis à se contenter de régner au nord du Mein, et qu'elle ne serait pas fâchée de trouver des moyens d'étendre son action au-delà de cette ligne et de se rattacher en quelque manière les Etats du Midi. Ce serait surtout Bade que le cabinet de Berlin au-

rait à cœur de ne pas laisser échapper à son influence; Bade, d'où nous apprenons aujourd'hui que 39 députés se sont réunis pour voter au grand-duc une adresse où ils se prononcent pour l'accomplissement de la réforme fédérale de concert avec la Prusse.

Ce qui accuse encore davantage les projets secrets que l'on prête à la Prusse sur ces Etats secondaires du Midi, c'est la persistance avec laquelle elle affecte d'y poursuivre les hostilités, alors que ses armées ont cessé jusqu'à nouvel ordre de se heurter contre cel-

les de l'Autriche. D'après des dépêches, l'armée du Mein continue sa marche vers le Sud, elle a envahi le territoire badois, elle a eu avant-hier divers engagements avec les corps badois, wurtembergeois et bavarois, et, sur un autre point, à l'extrémité nord-est de la Bavière, d'autres forces prussiennes, entrées il y a quelques jours à Hof, se sont avancées jusqu'à Munchberg. Pendant que ces événements s'accomplissent, et que la Bavière est si sérieusement menacée, M. Von der Pfordten semble continuer à poursuivre des visées

particulières, et, s'éloignant de l'Autriche, déclare, dit-on, que la Bavière n'entrera dans aucune confédération dont ferait partie une seule des deux grandes puissances allemandes. Tous ces incidents montrent dans quelle étonnante confusion la crise actuelle a jeté l'Allemagne, et nous avertissent qu'il faut peut-être se préparer à voir éclater encore au-delà du Rhin bien d'autres surprises.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du 28 juillet 1866, enregistré, Il appert:

Que la dame Jeanne-Marie Mauriceau, épouse de Raphaël Majo, marchand ambulancier, domiciliée au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, procédant sous le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur du 18 juin 1865,

A formé contre son mari par-devant le tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de corps, et qu'elle a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, le 28 juillet 1866. (349) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MOREAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Moreau-Denecheau, marchand, demeurant au Puy-Notre-Dame, sont invités à se trouver, le lundi 30 juillet courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de prendre connaissance de l'état des créanciers présumés et de donner leur avis sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (350)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE LA MOTTE

En Saint-Lambert,

Dépendant la succession de M^{me} veuve ROBINEAU-RENEAUME,

Composée de :

Maison de maître, nouvellement construite, joignant la levée.

Ancienne maison de maître, jardin clos de murs, bâtiments de ferme et 3 hectares 84 ares en terres labourables affiées.

S'adresser audit notaire. (351)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON ET JARDIN

Rue de Bordeaux, n° 7.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour Noël prochain,

MAISON, sise à Saumur rue Beaurepaire, contiguë à celle occupée par l'administration télégraphique, se composant de plusieurs pièces et cabinets, cuisine, bûcher, cave, jardin, écurie pour quatre chevaux ayant accès par la rue des Bouchers.

S'adresser, soit à M^{me} V^e DE FOSLETHEULLE, à Saumur, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (321)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE BOIS.

Le lundi 30 juillet 1866, à midi, il sera procédé par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur les terrains de M. LEROUX, quai de l'Ecole à Saumur, à la vente aux enchères d'environ 40 charretées de bois blanc fort et mince, appartenant à M. Grosbois, menuisier, 6 beaux établis, presses, valets et quantité d'autres outils.

Les bois sont divisés par lots, ils pourront être réunis et vendus en un seul, aux choix des acquéreurs.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 31 juillet 1866, à midi, il sera procédé par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Rimbault, agent d'affaires, Grand'Rue, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, édredon, draps, armoire, secrétaires, glaces, un pressoir portatif en très-bon état, vins, barriques vides, cuivrierie, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mercredi 1^{er} août 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur CARPENTIER, marchand de pipes en en gros à Saumur, rue Beaurepaire, à la vente publique aux enchères du mobilier et de toutes les marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Poulet, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Environ 500 grosses de pipes en terre, Gambier, Fiolet, néogènes, pyrogènes, belges, hollandaises, bretonnes, émaillées, mignonnettes, en bruyère, assorties, tubes, portecigares, tabatières et autres objets.

Un très-bon cheval, une voiture de voyage neuve, montée sur ressorts, avec mécanique et sa bache, harnais, armoire, commode, bureau, tables, chaises, pendule, flambeaux, guéridon, linge, effets à usage d'homme et de femme, grande quantité de caisses vides, etc.

On commencera par les marchandises.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

UNE AMERICAINE à 4 roues. S'adresser à M. BERGE, sellier. Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

M^e BEDON, notaire aux Rosiers, fait savoir qu'il sera procédé, par son ministère, le dimanche 5 août 1866 et jours suivants, s'il y a lieu, au bourg des Rosiers, rue de la Croix, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession du sieur Joseph Morel, des Rosiers.

On vendra : Lits de plumes, chemises, draps, couvertures, effets d'habillement, armoires, cheval, charrettes, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

en totalité ou par lots,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, près l'église, comprenant maison de maître, maison de fermier, caves, pressoirs, pavillon, beau jardin et trois clos de terre et vigne : le tout contenant trois hectares vingt ares.

S'adresser, pour visiter cette propriété et pour traiter, à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr, mandataire de M. et M^{me} GASSEAU, ou à M^e CLOUARD, notaire. (306)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 4 août 1866, il sera procédé, à 5 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2,050 quintaux de foin, 850 quintaux de luzerne, 6,050 quintaux de paille, 3,250 quintaux d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : Les denrées seront livrées entre deux fers. (340)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (163)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1867,

L'AUBERGE, A la Descente du chemin de fer,

Située à Varennes.

S'adresser à M. BEAUFILS-BRES-SIÈRE, à la Morelle. (343)

A LOUER
BOUTIQUE et MAISON
De boulanger,

55, rue Notre-Dame, à Saumur.

S'adresser à M. CORMERY, rue Verte. (347)

A LOUER

Pour Noël prochain,

MAISON DE CAMPAGNE, située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, composée de cuisine et salon au rez-de-chaussée; deux grandes chambres et deux plus petites au premier, grenier au-dessus; remise, écurie, pressoir, cave, petite cour, et beau jardin bien affrui.

S'adresser à M. ARRAULT-SUREAU, à Bagnoux. (344)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRE

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 JUILLET.			BOURSE DU 27 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 90	» 22	» »	68 75	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852.	96 75	» 25	» »	97 »	» 25	» »
Obligations du Trésor.	453 75	» »	» »	455 »	1 25	» »
Banque de France.	3565 »	15 »	» »	3570 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1286 25	» »	8 75	1285 »	» »	1 25
Crédit Foncier colonial.	600 »	» »	2 50	615 »	15 »	» »
Crédit Agricole.	615 »	» »	» »	615 »	» »	» »
Crédit Industriel.	660 »	» »	10 »	650 »	» »	10 »
Crédit Mobilier.	660 »	10 »	» »	655 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	880 »	10 »	» »	877 50	» »	2 50
Orléans (estampillé).	860 »	5 »	» »	860 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1122 50	2 50	» »	1120 »	» »	2 50
Est.	525 »	» »	» »	530 »	5 »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	858 75	» »	6 25	865 »	6 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	530 »	» »	» »	525 »	» »	5 »
Ouest.	552 50	2 50	» »	551 25	» »	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1550 »	» »	» »	1545 »	» »	5 »
Canal de Suez.	350 »	» »	» »	350 »	» »	» »
Transatlantiques.	505 »	10 »	» »	518 25	13 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	53 20	» 70	» »	53 10	» »	10 »
Autrichiens.	365 »	5 »	» »	361 25	» »	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	390 »	» »	» »	390 »	» »	» »
Victor-Emmanuel.	84 50	» 50	» »	84 »	» »	50 »
Romains.	63 »	» »	2 »	63 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	350 »	10 »	» »	348 75	» »	1 25
Saragosse.	130 »	10 »	» »	120 »	» »	10 »
Séville-Xérès-Séville.	33 »	1 »	» »	32 »	» »	1 »
Nord-Espagne.	100 »	» »	2 »	102 »	2 »	» »
Compagnie immobilière.	420 »	10 »	» »	423 75	3 75	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Orléans.	302 »	» »	» »	303 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	299 50	» »	» »	300 »	» »	» »
Ouest.	299 50	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi.	298 50	» »	» »	300 »	» »	» »
Est.	301 50	» »	» »	302 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,